

Programme de stabilisation des berges du lac
Saint-Jean 2017-2026

6211-02-0b2



**Mémoire déposé par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
dans le cadre de l'audience publique sur le projet concernant le Projet
Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026**

Le 8 juin 2017

Table des matières

Mise en contexte	4
Les recommandations	8
1. L'autonomie des acteurs de l'eau	8
2. La qualité de l'eau et des écosystèmes	9
3. La quantité d'eau	15
4. L'accessibilité à l'eau	16
5. Les usages	17
6. La santé et la sécurité	18
Conclusion	20

L'Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean tient à remercier les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui accorder l'opportunité de participer à cette consultation sur le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (PSBLSJ) 2017-2026 par Rio Tinto Alcan. L'OBV Lac-Saint-Jean compte sur la commission pour s'assurer que les principes du développement durable seront respectés pour la gestion du lac Saint-Jean.

Mise en contexte

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

L'OBV Lac-Saint-Jean est mandaté par le Gouvernement du Québec en vertu de la **Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à en renforcer leur protection**. En concertation avec les acteurs de l'eau, il élabore et met à jour le plan directeur de l'eau, en fait la promotion et assure le suivi de sa mise en œuvre.

Les orientations, la mission et l'encadrement de notre organisme sont définis par :

- la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en 2009 (L.R.Q c. C-6.2);
- la Politique nationale de l'eau, adoptée en 2002;
- l'actuel Cadre de référence pour les organismes de bassins versants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

L'OBV Lac-Saint-Jean fait la promotion de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, c'est-à-dire par une approche qui cherche à inclure les intérêts, les ressources et les contraintes de l'ensemble des acteurs. Cette approche permet d'avoir une vision globale et de connaître les effets cumulatifs des activités sur la ressource eau et sur les autres usages de l'eau.

La table de concertation du bassin versant du lac Saint-Jean rassemble des représentants des secteurs économique, municipal et communautaire, ainsi que des représentants de différents ministères. Notons que le promoteur du projet, Rio Tinto Alcan est présent à la table de concertation du bassin versant du lac Saint-Jean depuis sa création en 2009.

La démarche du comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean

L'OBV Lac-Saint-Jean est également membre du Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean.

En février 2015 afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus social sur la gestion durable du lac, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine proposent de créer un **Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean**. Ce Comité, outre les trois préfets, est composé de représentants de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des riverains, des groupes environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce, des syndicats et autres organismes concernés.

L'OBV Lac-Saint-Jean fait partie des quelques 80 organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé par trois fois, en octobre 2015, en mai 2016 et en décembre 2016, leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean. Cette proposition répond aux préoccupations soulevées, alors qu'est engagé le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux par le MDDELCC (et par le BAPE) d'un futur Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean pour la période 2017-2026, tel que soumis par Rio Tinto Alcan. Le décret gouvernemental qui en découlera en 2017 devra jeter les bases d'une gestion durable du lac Saint-Jean et reconnaître le rôle et la responsabilité citoyenne telle que l'exige le milieu régional. Notre lac est objet de fierté régionale. Même si c'est un réservoir, il s'agit avant tout d'un lac.

L'OBV Lac-Saint-Jean partage la vision de l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean qui s'exprime ainsi :

"Les parties prenantes de cette ressource collective sont associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable, en visant l'équilibre de ses écosystèmes, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable. "

Notre organisation partage également les moyens proposés pour tendre vers la réalisation de cette vision à savoir :

- En réaffirmant que l'eau (le lac Saint-Jean) est une ressource collective, qu'elle doit être gérée collectivement selon une approche écosystémique.
- En clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les

détenteurs de ces droits afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion, considérant que cette ressource est un actif régional engageant l'ensemble de la communauté.

- En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamentalement la conséquence du mode de gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean et qu'en mettant au centre du débat « le mode de gestion durable du lac Saint-Jean » il sera possible de contrer l'érosion à la source.
- En maintenant, voire en développant, des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin du lac Saint-Jean. En développant une véritable filière de l'aluminium vert, laquelle est un enjeu majeur pour la région.
- En mettant en valeur les autres potentiels (faunique, récréatif, touristique...) qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

Ce mémoire présente les points de vue spécifiques de notre organisation relativement à la gestion du lac Saint-Jean et aux éléments du Programme de stabilisation des berges qui concernent ses membres.

Le territoire

Le territoire visé par le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan est inclus en totalité dans le bassin versant du lac Saint-Jean qui est la zone de gestion intégrée de l'eau sous la responsabilité de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Plusieurs enjeux et problématiques touchant le lac Saint-Jean ont d'ailleurs été identifiés dans le plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean par les acteurs de l'eau.

Les enjeux de l'eau et la vision des acteurs de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean

Les enjeux identifiés dans le plan directeur de l'eau (PDE) ont été élaborés en collaboration avec les acteurs locaux et traduisent leurs préoccupations majeures. Ils sont la base d'une vision partagée de l'avenir des ressources en eau au Lac-Saint-Jean. Ces enjeux ont été définis au cours de plusieurs rencontres et ont été adoptés en 2011 par la table de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean. Ils ont servi de fondement à la conception du PDE et guident notre approche de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant.

Les enjeux de l'eau s'entrecroisent et demeurent interdépendants les uns des autres. Ils sont énumérés ci-dessous:

- l'autonomie des acteurs de l'eau
- la qualité de l'eau et des écosystèmes
- la quantité d'eau
- l'accessibilité à l'eau
- les usages
- la santé et la sécurité

La vision a été construite par les membres de la table de concertation en 2011. Elle correspond à un idéal souhaité par les acteurs de l'eau pour la gestion intégrée de la ressource en eau dans le futur. La vision de l'OBV Lac-Saint-Jean est la suivante:

"Une collectivité consciente et fière du patrimoine que représentent le lac Saint-Jean (Piekuakami) et ses tributaires, qui assure sa protection et sa mise en valeur de façon responsable et dynamique."

Les recommandations

Les enjeux du projet de Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 de Rio Tinto Alcan ne peuvent se résumer aux travaux de stabilisation des berges. C'est le mode de gestion lui-même qui est questionné par les parties prenantes du milieu. C'est aussi l'ampleur du territoire concerné et la multitude des composantes associées au lac Saint-Jean, qu'il s'agisse de composantes écologiques, économiques, humaines, sociales, etc., qui font en sorte que les recommandations de l'OBV Lac-Saint-Jean dans le cadre de ce mémoire sont des recommandations globales sur la gestion du lac Saint-Jean.

1. L'autonomie des acteurs de l'eau

La gouvernance et la gestion participative

L'enjeu fondamental de l'eau, inhérent au succès de la gestion intégrée de la ressource en eau est l'autonomie des acteurs de l'eau. La prise en main par les organisations et les individus de la protection de l'eau, des écosystèmes et des usages associés est fondamentale. Cette prise en main passe notamment par la mise en place d'une gestion et d'une gouvernance participative et concertée et par la conception d'un processus de planification intégrée des ressources telles que présentées dans l'entente sur la gouvernance et la gestion participative du lac Saint-Jean qui a été conclue entre le promoteur du projet Rio Tinto Alcan, les trois MRC riveraines du lac Saint-Jean et la communauté Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Par ailleurs, la gestion par l'ensemble des parties prenantes menant à la responsabilisation de la collectivité face à la ressource correspond à la vision de l'OBV Lac-Saint-Jean décrite plus haut.

Ce type de gestion participative incluant les parties prenantes s'inscrit totalement dans les orientations de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002 qui réaffirme que l'eau constitue un élément essentiel du patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises, et dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection adoptée en 2009.

Avis 1 - L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean appuie ce mode de gestion participatif qui répond au principal enjeu de l'eau: l'autonomie des acteurs de l'eau et, par le fait même, aux cinq autres enjeux de l'eau.

L'OBV Lac-Saint-Jean souhaite proposer quelques recommandations concernant la gouvernance et la gestion participative afin de rendre le processus efficace.

Tout d'abord, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de la structure et l'efficacité des différents mécanismes de communication et d'échanges, il est nécessaire qu'un financement récurrent soit prévu pour le Conseil de gestion durable. Différentes sources de financement pourraient être envisagées comme le Fonds Vert ou le Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Également, les comités scientifiques et techniques, qui seront les poumons de cette gestion, devront avoir un fonctionnement autonome et indépendant et être dotés de revenus qui leurs seront propres.

Les résultats du travail du comité scientifique seront à la base d'une meilleure compréhension de ce système très complexe qu'est le lac Saint-Jean. L'appropriation de cette connaissance par les parties prenantes assurera un processus de concertation efficace vers la mise en œuvre d'une gestion durable du lac Saint-Jean.

Par ailleurs, l'OBV Lac-Saint-Jean, en tant qu'organisme responsable de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean, en lien avec ses mandats, son expertise et sa connaissance du territoire et des enjeux de l'eau, doit avoir une place au comité scientifique. La planification intégrée des ressources doit être arrimée avec le plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean.

Recommandation 1 -

- Assurer un financement récurrent pour le fonctionnement de la gouvernance du lac Saint-Jean, pour le comité scientifique et pour le comité technique.
- S'assurer d'un bon transfert des connaissances du comité scientifique vers les parties prenantes.
- Inclure l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean au comité scientifique.

2. La qualité de l'eau et des écosystèmes

La qualité de l'eau et des écosystèmes est un enjeu majeur. Une mauvaise qualité de l'eau peut avoir un impact à la fois sur la santé humaine, sur les usages et sur les écosystèmes. L'eau et les écosystèmes nous rendent de nombreux services dont la valeur économique est considérable.

La qualité de l'eau dépend des substances bactériologiques et physico-chimiques qui s'y

retrouvent, de leur quantité et de leur incidence sur les écosystèmes. La qualité des écosystèmes aquatiques, riverains et humides dépend de leur composition, de leur structure et, comme mentionné précédemment, de la qualité de l'eau elle-même. La qualité de l'eau et des écosystèmes peut être affectée à la fois par les phases de construction et d'exploitation du programme de stabilisation des berges et par le scénario de gestion des niveaux.

De manière générale, l'érosion des berges a un impact négatif sur la qualité des écosystèmes riverains. Le programme de stabilisation des berges et le scénario de gestion des niveaux devraient viser à minimiser tant que possible la destruction des écosystèmes riverains tout en prenant en compte les effets des changements climatiques. À la lecture de l'étude et modélisation de l'érosion des berges réalisée en 2016 pour le compte de Rio Tinto Alcan, il apparaît que des études supplémentaires sont nécessaires¹ afin d'identifier les interventions de stabilisation optimales. Le niveau du lac, la dynamique sédimentaire, la bathymétrie, la dynamique et l'influence des vents, la présence d'infrastructures de stabilisation, la durée en eau libre modifiée par les changements climatiques sont autant d'éléments d'un même système qui interagissent et desquels résultent le phénomène d'érosion. L'OBV Lac-Saint-Jean estime qu'une meilleure compréhension des phénomènes liés à l'érosion des berges et de leurs interactions, ainsi qu'une transmission de cette connaissance aux parties prenantes sont indispensables. L'OBV Lac-Saint-Jean est également d'avis que les solutions les moins invasives devront être privilégiées afin de limiter la dénaturation des écosystèmes riverains. Ces nouvelles connaissances devront être considérées dans la planification intégrée des ressources.

Recommandation 2 -

- Acquérir une meilleure compréhension du phénomène d'érosion afin d'identifier les solutions appropriées permettant de gérer cette problématique (gestion des niveaux, méthodes de stabilisation ou de protection). Considérer ces éléments dans la planification intégrée des ressources.
- Privilégier les solutions de gestion de la problématique d'érosion les moins invasives dans le but de limiter la dénaturation des écosystèmes riverains.

¹ LAsalle NHC (2016). Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 - Étude et modélisation de l'érosion des berges. Rapport d'étude R.0024 Volume 1. Préparé pour Rio Tinto Alcan. 305 pages.

Les autres préoccupations de l'OBV Lac-Saint-Jean concernant les écosystèmes portent particulièrement sur les milieux humides et les bandes riveraines.

Les milieux humides

Les milieux humides sont des écosystèmes reconnus pour leurs multiples fonctions et services écologiques et économiques. Non seulement, ils constituent des habitats riches et diversifiés dans lesquels de nombreuses espèces peuvent se nourrir, s'abriter et se reproduire; mais en plus, ils diminuent la pollution de l'eau en la filtrant, ils limitent les risques d'inondations et de sécheresse en réduisant le ruissellement et en retenant l'eau. Les milieux humides constituent donc des "partenaires" indispensables que nous devons protéger. Or, avec la régularisation des eaux du lac Saint-Jean, les milieux humides riverains du lac Saint-Jean ont été passablement modifiés. Les suivis réalisés par le promoteur ont d'ailleurs démontré l'assèchement des parties les plus hautes de certains milieux humides confirmant ainsi la diminution de la superficie de ceux-ci.

Le scénario M des niveaux de gestion du lac Saint-Jean inclus dans l'annexe 1 de l'addenda 4 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet propose un niveau maximum de 16,5 pieds au mois de mai. Il est précisé que le niveau pourra être porté à un niveau maximal de 17 pieds pour une période de plus ou moins quatre jours, considérant une montée graduelle d'environ quatre jours et une descente d'environ quatre jours également. Le niveau du lac Saint-Jean se situerait donc au-dessus d'un niveau de 16,5 pieds pendant possiblement 12 jours.

C'est la mise en eau des milieux humides qui justifie cette mesure dans l'étude d'impact. Selon le promoteur du projet, des niveaux plus élevés présenteraient des avantages pour l'utilisation des milieux humides par la faune, favorisant ainsi la fraie de printemps de plusieurs espèces (perchaude, grand brochet) et la reproduction de différentes espèces d'anoures. En ce qui concerne la végétation, la variation des niveaux favoriserait la diversité de la végétation et le dynamisme des milieux humides².

Plusieurs éléments, dont certains ont été présentés durant la première partie des audiences publiques qui se sont tenues sur le projet les 9, 10 et 11 mai 2017, démontrent qu'à priori, cette mesure n'apporterait pas d'effets bénéfiques ni pour les poissons, ni pour les milieux humides.

² Rio Tinto Alcan (2017). Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026. Étude d'impact sur l'environnement. Addenda 4: Analyse du scénario M et modèle de gestion participative. 61 pages.

Lors de la séance du 10 mai 2017, les personnes ressources du ministère de la forêt, de la faune et des Parcs (MFFP), et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ont été questionnées sur les bénéfices du scénario M pour les milieux humides³. Selon eux, la période d'inondation des milieux humides ne serait pas assez longue pour être bénéfique aux poissons et n'entraînerait pas de gains de superficie des milieux humides ou de changements dans la végétation.

Cependant, les diverses études et suivis menés par le promoteur démontrent une variété de milieux humides; ouverts sur le lac, semi-ouverts, ou avec des embouchures; ces milieux réagissent de façons diverses à la gestion du lac Saint-Jean.

Dans cette situation, les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du programme de stabilisation des berges et du scénario de gestion qui pourraient favoriser les milieux humides en terme de superficie et de qualité des habitats pour la fraie de certaines espèces de poissons par exemple ne nous semblent pas claires.

Des études supplémentaires seraient donc nécessaires pour identifier les besoins et les solutions pour la protection, la restauration et éventuellement la création de milieux humides afin d'optimiser leur rôle et les services qu'ils nous fournissent. Les solutions devraient faire partie de la planification intégrée des ressources.

Recommandation 3 - Étudier les besoins et les solutions pour la protection, la restauration et la création de milieux humides et les inclure dans la planification intégrée des ressources.

Les bandes riveraines

"La rive désigne la bande de terre qui borde les lacs, les cours d'eau et le fleuve, et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. Selon la pente et la hauteur du talus, elle a un minimum de 10 à 15 mètres de largeur. Cette notion est utilisée dans un cadre réglementaire."⁴ Les rives jouent de multiples rôles essentiels à la protection de la ressource et au maintien des usages: filtration, stabilisation, rétention

³ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2017). Enquête et audience publique sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan inc. première partie. Volume 2. 126 pages.

⁴ Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (2013). Guide de bonnes pratiques - Aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines. 59 pages.

de l'eau, maintien de la température de l'eau, habitat pour la faune et la flore, etc. Les rives du lac Saint-Jean sont fortement artificialisées. Les bandes riveraines de mauvaise qualité (56%)⁵ ne sont pas en mesure de jouer leur rôle protecteur du lac Saint-Jean. Les exigences de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ne sont pas respectées sur une partie importante des rives du lac Saint-Jean. Il est évident que cette situation est l'héritage des aménagements réalisés antérieurement à la mise en place de la Politique. Se retrouvent en effet dans la rive bâtiments, route, piste cyclable, etc. C'est pour cela que les efforts doivent redoubler dans les secteurs qui peuvent être restaurés. Par le passé, des infrastructures individuelles ont été aménagées par le promoteur du projet, par exemple des descentes de bateaux, des accès à l'eau non naturels. Évidemment, les différentes infrastructures de stabilisations (empierrement, gabions, perré), contribuent à l'artificialisation des rives. La responsabilité de cette dégradation est collective. Le promoteur, les MRC, les municipalités, les riverains ont tous contribué selon leurs responsabilités à l'artificialisation de ces rives. L'ensemble de ces acteurs doit donc s'impliquer pour améliorer la situation pour les générations futures.

Le projet Des racines pour notre lac⁶ de l'OBV Lac-Saint-Jean, débuté en 2015, se réalise grâce à la contribution financière de Rio Tinto Alcan, des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine, de Services Canada, et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce projet de mobilisation et de sensibilisation des municipalités et des riverains à l'importance et aux rôles de la bande riveraine a permis d'initier une revégétalisation grâce à deux programmes subventionnés offerts aux riverains. Le projet se terminera à la fin de l'été 2017 et les efforts doivent se poursuivre.

La planification intégrée des ressources devrait permettre d'accentuer cette revégétalisation et la mise en place de bonnes habitudes d'aménagement en y intégrant le plan d'action régional bande riveraine qui a été élaboré dans le cadre du projet Des racines pour notre lac en collaboration avec plusieurs inspecteurs municipaux du bassin versant du lac Saint-Jean, des aménagistes des MRC et une représentante du MDDELCC. La revégétalisation des terrains résidentiels par les riverains, des efforts du promoteur pour l'utilisation de techniques végétales de stabilisation lorsque cela est possible, la

⁵ Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (2016). Caractérisation par photo-interprétation des bandes riveraines du lac Saint-Jean. 117 pages et annexes.

⁶ <http://www.obvlacstjean.org/projets/en-cours/des-racines-pour-notre-lac>

renaturalisation des aménagements et des infrastructures, le respect des mesures de protection de la bande riveraine lors des travaux du programme de stabilisation des berges, l'implication des municipalités et du promoteur pour s'assurer du respect de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables devraient permettre de reconstituer les fonctions essentielles de la bande riveraine du lac Saint-Jean.

Recommandation 4 - Considérer la protection et la revégétalisation des rives dans la planification intégrée des ressources et travailler en collaboration avec l'Organisme de bassin versant pour la mise en œuvre du plan d'action bandes riveraines régional.

La qualité de l'eau

Le promoteur a démontré dans l'étude d'impact sur l'environnement et dans ses réponses apportées aux questions du MDDELCC que la qualité de l'eau n'était pas impactée par les travaux réalisés dans le cadre du programme de stabilisation des berges ni par la présence des infrastructures de stabilisation et de protection. Il a démontré également qu'en raison de la dynamique du lac Saint-Jean, des apports d'eau importants des grandes rivières et les vents dominants, il n'y avait pas d'effet cumulatif sur la qualité de l'eau.

Les rechargements de plage sont réalisés durant l'hiver. Selon le promoteur, lors de la cure printanière, les rechargements sont mis en eau, et les matériaux nouvellement ajoutés contribuent à la turbidité naturelle de l'eau⁷ sans nuire à la qualité de celle-ci.

Il a été rapporté à plusieurs reprises par des riverains du lac Saint-Jean lors de la première partie des audiences que les matériaux de rechargement utilisés au cours des dernières années étaient composés en partie de particules fines agglomérées, qui pourraient être de l'argile. Des commentaires et une vidéo présentés par les participants ont illustré une problématique de turbidité de l'eau en lien avec la présence de ces particules fines. Or, les particules fines comme l'argile ont une vitesse de décantation près de 1 000 fois inférieure à la vitesse de décantation du sable⁸. L'OBV Lac-Saint-Jean est donc préoccupé par d'éventuels dépassements du critère de la qualité de l'eau de

⁷ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2017). Enquête et audience publique sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan inc. première partie. Volume 2. 126 pages.

⁸ Conseil canadien des ministres de l'environnement (2002). Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux: protection de la vie aquatique - matières particulaires totales. dans Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, 1999, Winnipeg, le Conseil.

surface pour les matières en suspension. Ceci pourrait entraîner des conséquences pour la protection de la vie aquatique dans des secteurs localisés. En effet, "des concentrations excessives de sédiments en suspension dans l'eau peuvent avoir un certain nombre d'effets directs et indirects sur les poissons".⁹

Recommandation 5 - Effectuer des mesures des concentrations des matières en suspension dans l'eau dans les secteurs de plage au printemps et durant la période estivale après un rechargement et mettre en place des correctifs pour limiter les matières en suspension si une problématique est observée.

L'OBV Lac-Saint-Jean est également préoccupé par la qualité bactériologique de l'eau. De nombreuses résidences riveraines possèdent un système de traitement individuel des eaux usées. Selon le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 ,r.22), les systèmes non étanches doivent être à une distance d'au moins 15 m d'un lac ou d'un cours d'eau.¹⁰ D'autre part, dans le cas d'une installation à vidange périodique, le fond du lit de pierre concassé du champ d'évacuation doit se trouver à au moins 30 cm de la couche de roc, de la nappe d'eau souterraine ou de la couche imperméable. L'OBV Lac-Saint-Jean est préoccupé par une gestion du lac à 17 pi durant laquelle, le niveau de la nappe pourrait éventuellement entrer en contact avec les champs d'épuration de certaines installations septiques. Ceci pourrait engendrer une contamination de l'eau souterraine, des puits, et de l'eau de surface.

Recommandation 6 - Effectuer une caractérisation de l'ensemble des installations septiques riveraines du lac Saint-Jean et estimer les risques de contamination de l'eau en fonction du niveau du lac et donc de la nappe phréatique ainsi qu'en cas d'inondation. Inscire cette intervention dans la planification intégrée des ressources.

3. La quantité d'eau

La quantité d'eau est un enjeu d'actualité puisqu'il y a quelques jours à peine, le lac Saint-Jean a atteint des niveaux historiques et provoqué des inondations mineures dans plusieurs municipalités. Cet événement s'explique par la coïncidence de deux phénomènes; l'accumulation importante de neige au cours de l'hiver associée à

⁹ Conseil canadien des ministres de l'environnement (2002). Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux: protection de la vie aquatique - matières particulaires totales. dans Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, 1999, Winnipeg, le Conseil.

¹⁰ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2,%20r.%2022>

d'importantes précipitations durant la période de crue. Ainsi, si cet événement peut sembler exceptionnel, il est important de le considérer dans une perspective de changements climatiques où les événements extrêmes seront plus nombreux.

Alors que la gestion de cette crue exceptionnelle par Rio Tinto Alcan, la sécurité publique, les MRC et les municipalités a été très efficace, les dégâts au niveau des berges, les infrastructures détruites et les maisons inondées sont une réalité qu'il va falloir gérer et tenter de prévenir.

L'OBV Lac-Saint-Jean recommande donc de cartographier les secteurs touchés en fonction des niveaux d'eau atteints par le lac Saint-Jean si cette information n'est pas disponible et de mettre en place des mesures d'adaptation afin d'atténuer les conséquences des inondations. Ces mesures d'adaptation peuvent prendre différentes formes tels que gérer de façon proactive la crue printanière, adapter l'aménagement du territoire, considérer le rôle des milieux humides et des bandes riveraines ainsi que former et informer la population. Cette démarche pourra être réalisée dans le cadre de la planification intégrée des ressources et du territoire.

Recommandation 7 - Cartographier si nécessaire les zones inondables et mettre en place des mesures d'adaptation aux inondations dans le cadre de la planification intégrée des ressources.

4. L'accessibilité à l'eau

L'OBV Lac-Saint-Jean se soucie également de l'accessibilité à l'eau. Au Québec, la "Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection" indique que "l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels.", que ce soit pour ses besoins ou pour ses loisirs. Le programme de stabilisation des berges et le scénario de gestion des eaux du lac Saint-Jean ont indéniablement un impact sur l'accès à l'eau. D'ailleurs certains éléments ont déjà été abordés via les enjeux de qualité et quantité de l'eau.

Dans ce chapitre, nous mettrons l'accent sur l'accès au lac Saint-Jean pour les activités récréatives.

Le nombre d'accès publics peu important au lac Saint-Jean est une préoccupation de la population régionale. Dans les débuts du Programme de stabilisation des berges, le promoteur a privilégié la construction d'accès individuels au lac Saint-Jean, accentuant ainsi l'artificialisation des berges. L'OBV Lac-Saint-Jean appuie la décision du promoteur de réaliser des accès publics au lac Saint-Jean plutôt que des accès privés. Ces accès

devraient démontrer une volonté claire de la part du promoteur de protéger les rives du lac Saint-Jean par l'utilisation de techniques naturelles et par de la végétalisation dans le but de diminuer le plus possible d'artificialisation des berges.

Recommandation 8 - Réaliser les accès publics au lac Saint-Jean dans le respect de la Politique de protection des berges, du littoral et des plaines inondables.

La gestion des niveaux semble être une préoccupation pour les marinas du lac Saint-Jean. En effet, l'accès aux quais des marinas pour les bateaux dépend d'un niveau minimum du lac Saint-Jean qui doit être maintenu pendant leur période d'activité.

Recommandation 9 - Mettre en place des solutions afin de permettre un accès optimal aux marinas du lac Saint-Jean durant leur période d'activité.

5. Les usages

Cet enjeu englobe aussi bien les conflits d'usage, l'harmonisation et la perte des usages. Les usages du lac Saint-Jean sont nombreux: hydroélectricité, milieux de vie, pêche, navigation, tourisme, eau potable, villégiature. Les niveaux et les travaux de protection et de stabilisation des berges peuvent influencer l'ensemble de ces usages. Nous en mentionnons quelques-un ici.

Plusieurs municipalités ont été construites en bordure du lac Saint-Jean. Ceci implique la présence de nombreuses infrastructures à proximité de la rive, qu'il s'agisse de résidences, de bâtiments publics, comme l'hôpital de Roberval par exemple, de routes, dont la route 169, de la piste cyclable, etc. Le 21 mai 2017, le lac Saint-Jean a atteint un niveau de 17,87 pieds. À une hauteur de 17 pieds, des impacts ont déjà été observés (érosion, montée de nappe phréatique, stress et inquiétude, etc.). Bien que l'OBV Lac-Saint-Jean reconnaisse l'entente sur la gouvernance et la gestion participative qui a été signée, une incertitude est présente concernant la note 4 du scénario des niveaux de gestion des eaux du lac Saint-Jean qui mentionne que le lac pourrait atteindre un niveau de 17 pieds durant 4 jours. L'OBV Lac-Saint-Jean souhaiterait qu'une étude exhaustive sur les impacts que pourrait entraîner l'atteinte de ce niveau en prenant en compte l'impact des vents soit réalisée afin d'être en mesure d'identifier les risques associés, les coûts supplémentaires éventuels de réparation, et l'acceptabilité sociale. Cette étude en complément de celle sur les milieux humides mentionnée plus haut dans ce mémoire permettra de prendre une décision éclairée pour le scénario de gestion des eaux du lac Saint-Jean au printemps.

Recommandation 10 - Étudier de façon exhaustive les impacts d'un niveau de 17 pieds et les avantages (voir recommandation 3). Prendre en compte les résultats dans la planification intégrée des ressources.

La qualité du sable utilisée pour le rechargement des plages semble limiter les usages, autant l'utilisation des plages que la baignade. Cette problématique a été mentionnée à plusieurs reprises lors de la première partie des audiences du BAPE au mois de mai 2017. Un récent article du journal Le Quotidien¹¹ présente l'exemple de la plage Robertson à Roberval. La propriétaire de la plage mentionnait alors la perte d'attractivité du site pour les touristes en raison du type de matériaux utilisés pour le rechargement de la plage. La couleur et l'opacité de l'eau observées suite au rechargement sont des facteurs dissuadant la baignade.

L'OBV Lac-Saint-Jean recommande donc la réalisation d'une étude sur les impacts des matériaux de rechargement utilisés sur les usages. Les résultats de l'étude devront être pris en compte pour la sélection des matériaux de rechargement.

Recommandation 11 - Étudier les impacts des matériaux de rechargement utilisés sur les usages et considérer les résultats de l'étude dans la sélection des matériaux de rechargement.

6. La santé et la sécurité

La santé et la sécurité sont également deux enjeux qui ont des échos dans la gestion du lac Saint-Jean. La santé humaine est fortement associée à la qualité de l'eau qui peut être contaminée par des organismes pathogènes ou par des substances organiques ou inorganiques nuisibles. La sécurité de la population peut être compromise lors d'épisodes d'inondation, de glissement de terrain et inclut les risques de noyade.

Comme mentionné plus haut dans ce mémoire à la section qualité de l'eau, les seules préoccupations concernant la qualité de l'eau en lien avec le projet sont la présence de matière en suspension dans l'eau et la contamination de l'eau par des bactéries pathogènes.

La présence de matières en suspension dans l'eau ne représente pas une menace pour la santé humaine contrairement à la présence de bactéries pathogènes qui peuvent être la cause de gastro-entérites. Comme mentionné dans la section qualité de l'eau de ce

¹¹ Potvin, Louis (2017, 17 mai). La plage Robertson grugée par l'eau. Le Quotidien, [Quotidien], sur le site du Quotidien. Consulté le 26 mai 2017. <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201705/16/01-5098672-la-plage-robertson-grugee-par-leau.php>

mémoire, la présence de bactéries pathogènes dans l'eau serait observée lors d'épisodes de remontée de la nappe phréatique dans les champs d'épurations (ou lorsque les installations septiques ne sont pas efficaces) relativement à la gestion du niveau du lac Saint-Jean. En lien avec la recommandation 6, l'OBV Lac-Saint-Jean recommande de s'assurer que l'eau des puits domestiques ne soit pas contaminée lorsque le lac atteint un certain niveau. Si c'est le cas, prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter les impacts sur la santé humaine.

Recommandation 12 - S'assurer que l'eau des puits domestiques ne soit pas contaminée lorsque le lac atteint un certain niveau et si c'est le cas, prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter les impacts sur la santé humaine.

La sécurité des plaisanciers à proximité des installations hydroélectriques de Rio Tinto Alcan est une préoccupation importante du promoteur qui dispose de plusieurs mesures visant à sécuriser les secteurs problématiques.

L'OBV Lac-Saint-Jean recommande d'intégrer ces mesures à la planification intégrée de ressources dans le but d'informer et de responsabiliser les acteurs et de s'assurer d'une communication efficace lors d'évènements particuliers.

Recommandation 13 - Intégrer les mesures visant la sécurité des personnes à proximité des installations hydroélectriques dans la planification intégrée des ressources.

Conclusion

En conclusion, l'OBV Lac-Saint-Jean souhaite formuler trois recommandations générales.

Il apparaît que les connaissances dans divers domaines sont manquantes pour identifier à l'heure actuelle les meilleures solutions pour une gestion durable du lac Saint-Jean prenant en compte les écosystèmes. L'OBV Lac-Saint-Jean a d'ailleurs formulé plusieurs recommandations à cet effet. L'OBV Lac-Saint-Jean recommande donc que le comité scientifique identifie et priorise rapidement les études qui devront être réalisées. L'OBV Lac-Saint-Jean recommande également que les nouvelles connaissances permettent d'adapter la gestion du lac Saint-Jean lorsque nécessaire.

L'OBV Lac-Saint-Jean souhaite également que la gestion participative et intégrée du lac Saint-Jean, incluant le programme de stabilisation des berges s'applique à l'ensemble du territoire, quelle que soit sa tenure, y compris dans la zone d'influence du lac à 16,5 ou 17 pieds dans les grands tributaires du lac Saint-Jean.

L'OBV Lac-Saint-Jean tient encore une fois à souligner l'importance de la mise en place de la gestion durable, participative et intégrée du lac Saint-Jean et que celle-ci devra obtenir le support du Gouvernement du Québec.

Finalement, l'OBV Lac-Saint-Jean, en tant qu'organisme représentant le milieu et œuvrant pour une gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du lac Saint-Jean, a souhaité adresser au BAPE des recommandations permettant, à notre avis, de bonifier le projet.

Fin du document



Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

1013, rue du Centre sportif

Normandin (Qc) G8M 4L7

Bureau : (581) 719-1212

Fax : (581) 719-1217

Courriel : info@obvlacstjean.org

Site Internet : www.obvlacstjean.org